SEANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MÉSANGY, convoqué le 15 février 2021, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur MANGIN Michel, excusé.

Madame BEBIN Sylvie été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Carte scolaire

Menace de fermeture de classe sur le RPI LE VEURDRE / POUZY-MÉSANGY

Monsieur le Maire donne lecture de la motion déposée par l'Assemblée Départementale de l'ALLIER ayant pour objet la nouvelle carte scolaire.

Considérant que le Regroupement Pédagogique auquel est liée la commune de POUZY-MÉSANGY est concerné par une menace de fermeture de classe.

Considérant que cette fermeture conduirait à la suppression d'une classe ouverte très récemment, à des classes à plusieurs niveaux dans des locaux inadaptés et avec des effectifs importants, ainsi qu'à une réduction du temps consacré aux élèves sur le RPI classé en Réseau d'Education Prioritaire, au départ d'une enseignante et à la menace de suppression d'un poste d'ATSEM.

Le Conseil Municipal soutient la motion proposée par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER demandant la révision de cette carte scolaire.

école

Demande de subvention au CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE RHONE-ALPES au titre du Bonus Relance

Aménagement accès L'accès actuel de la cour de l'école nécessite aujourd'hui aménagement. Elle est le lien entre la mairie et les salles de classes. Très en pente, en cas de fortes précipitations, elle devient l'exutoire des eaux.

> De ce fait, des ravines se forment et obligent à l'étalement régulier de gravier. Ce revêtement est très difficile d'entretien et non pérenne.

> Le Conseil Municipal souhaite la mise en place d'un revêtement plus pratique d'entretien et plus facile d'accès pour le personnel enseignant, les enfants et leurs parents, ainsi que le public à mobilité réduite. L'écoulement des eaux s'en trouvera aussi amélioré. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis du SYNDICAT MIXTE DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT (YGRANDE 03) qui s'élève à 14.794,00 €HT et approuve les modalités de financement. Cette même Assemblée donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention susceptible d'être octroyée pour ce projet.

> Il est sollicité au titre du Bonus Relance une subvention de 50 % du montant des travaux, soit **7.397,00** €.

Rappel des modalités de financement :

RÉGION :

7.397,00 € (50 %)

FONDS PROPRES:

7.397,00 € (50 %)

Montant total:

14.794,00 €HT / 17.752,80 €TTC

Ce programme sera inscrit au budget 2021 et les travaux débuteront avant fin juin 2021.

